

ARRETE DAJI/2021/DS/N°036
portant délégation de signature

à

Monsieur Damien VERHAEGHE
Vice-Président Richesse Humaine et
Patrimoine
Responsable scientifique et technique (RST)
du projet IDÉAL

Le Président d'Aix-Marseille Université
Représentant légal du pouvoir adjudicateur

- Vu le Code de l'éducation,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n° 2016/07/19-11 du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,
- Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2020/01/06-1 du 6 janvier 2020 portant élection de Monsieur Eric BERTON, à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu le Programme Investissement d'Avenir (PIA) 3 Action 3.1 des « Grandes Universités de Recherche – AAP IDÉES « Intégration et développement des IDex et des ISite »,

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est consentie à **Monsieur Damien VERHAEGHE, Responsable scientifique et technique (RST) du projet IDÉAL**, à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, et pour les affaires du projet « IDÉAL – Integregation and Development at Aix-Marseille through Learning», les actes qui suivent.

Chapitre I
Affaires Financières

Article 2

Monsieur Damien VERHAEGHE, Responsable scientifique et technique (RST) du projet IDÉAL reçoit délégation de signature pour tous les actes relatifs à l'exécution budgétaire du centre financier AMIDPIID de la structure financière de l'établissement incluant les ordres de mission lorsque la prise en charge financière des frais afférents est supportée sur le budget de la Fondation universitaire A*MIDEX.
Il atteste du service fait.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Damien VERHAEGHE, Responsable scientifique et technique (RST) du projet IDÉAL, Madame Céline BREAL**, Directrice de la Fondation Universitaire A*MIDEX, reçoit délégation de signature afin de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, les actes mentionnés à l'article 2.

Chapitre II Marchés publics

Article 4

Dans le cadre du respect de la réglementation applicable aux marchés publics, les achats réalisés dans le cadre du projet « IDÉAL – Integration and Development at Aix-Marseille through Learning », sont comptés avec ceux réalisés par la Fondation Universitaire A*MIDEX.

Chapitre III Dispositions Générales

Article 5

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et dans les Services de la Fondation Universitaire A*MIDEX. Il est mis en ligne sur le site internet d'Aix-Marseille Université.

Article 6

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 7

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

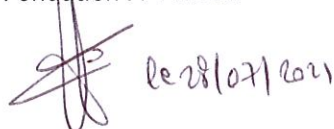
Vu et pris connaissance,

Les délégataires

Damien VERHAEGHE
Responsable scientifique et technique
(RST) du projet IDÉAL



Céline BREAL
Directrice Fondation A*MIDEX



Fait à Marseille, le 9 juillet 2021

Le délégant

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

